

REVUE DE PRESSE

Semaines des 18 et 25 décembre 2023

On parle de la Brie des Rivières et Châteaux et des communes de notre territoire !
Retrouvez chaque semaine, la revue de presse de la CCBRC.

• La République de Seine-et-Marne 18 Décembre 2023 – n°8129

> Moisenay. Dons. Animations et dîner : 2.500 € récoltés pour le Téléthon.

MOISENAY

DONS. Animations et dîner : 2 500 € récoltés pour le Téléthon

Le village Moisenay, en partenariat avec les associations, a organisé une journée pour le Téléthon. Au total, 2 500 € de dons ont été récoltés.

Une vraie réussite ! Le samedi 9 décembre, le village de Moisenay a organisé au complexe sportif, impasse de la Grange, sa troisième collecte de dons pour l'AFM-Téléthon. L'opération était intitulée "Muscle ton Téléthon".

« Notre association s'est engagée avec l'AFM pour qu'on puisse organiser tous les ans une manifestation pour le Téléthon », explique Christelle Franceschetti, présidente de Familles de Moisenay.

Animations

Diverses activités ont été proposées durant toute la journée

pour réunir les familles, enfants et adultes. « Nous avons été fortement soutenus par les membres du Téléthon du département de Seine-et-Marne. Ainsi, nous n'étions pas seuls et ils nous ont conseillés et accompagnés pour réaliser l'événement », souligne la maire, Geneviève Varoqui, par ailleurs trésorière de Familles de Moisenay.

Cette année, de 15 h à 18 h, les visiteurs ont pu tenter leur chance à la tombola, faire du basket lancé franc, jouer avec des Kapla, participer à un atelier créatif ou encore s'affronter dans le tir à la corde. Pour participer aux activités, il fallait acheter des jetons nécessaires pour les dons. Au final, c'est près de 150 personnes qui se sont rendues au complexe sportif.

« Pour le dîner, les adhérents de l'Association de la retraite heureuse de Moisenay ont activement participé à la



Un dîner a été organisé à Moisenay pour le Téléthon Agnès GAUDICHON-BRAIK

conception de la tartiflette en épluchant 30 kg de pommes de terre », salut l'élue.

Les tarifs étaient de 13 € pour les plus de 10 ans et 6 € pour les plus petits. Au total, le

repas a rassemblé 80 convives. La soirée était suivie d'une soirée dansante et d'un karaoke.

Sponsors

Divers commerces locaux et entreprises ont soutenu cette opération en tant que sponsors: le magasin Lederc du Châtelet-en-Brie a notamment offert des produits pour la confection du dîner et la ferme d'Épremes à Réau avait donné les pommes de terres. Citons aussi la boulangerie du Châtelet-en-Brie, qui a offert un pain de 2,50 mètres de long. La Cooper, société pharmaceutique, a également également participé à l'événement, tout comme le magasin Cultura du Carré Séurat.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits ! Et près de 2 500 € de dons ont été recueillis. Une somme en nette augmentation depuis la première édition où 1 000 € de dons avaient été rassemblés au profit de l'AFM, qui mène des recherches pour lutter contre les maladies génétiques.

• La République de Seine-et-Marne 18 Décembre 2023 – n°8129

> Yèbles. Cérémonie des Vœux 2024.

YÈBLES

Cérémonie des voeux 2024. Samedi 13 janvier 2024 à 16 h, la maire Marième Tarnatà-Varin et son conseil municipal vous inviteront à la traditionnelle cérémonie de voeux 2024. Rendez-vous dans la salle polyvalente, située 11 rue de la Fontaine.

> Coubert. Scolarité. Une sportive de haut niveau inaugure le 132^{ème} collège de Seine et Marne.



Le gymnase Marie-Amélie Le Fur a été inauguré en marge du collège par l'athlète paralympique JLRSN77

SCOLARITÉ. Une sportive de haut niveau inaugure le 132^e collège de Seine-et-Marne

COUBERT

Le 12 décembre, Marie-Amélie Le Fur, l'athlète paralympique, est venue inaugurer le collège et le gymnase de Coubert, qui portent désormais son nom. L'occasion pour cette dernière de rappeler des valeurs fortes d'inclusion.

Deux inaugurations pour le prix d'une. Voici le programme qui rythmait l'après-midi du mardi 12 décembre dernier, en périphérie du centre-ville de Coubert. La raison de ce remue-ménage ? L'inauguration du complexe sportif suivie de celle du collège, sortis de terre courant 2023.

Une journée que les élus du territoire ont saluée unanimement, tant le dossier a été difficile à porter. « Mettre un collège à la campagne n'est pas chose facile, a ainsi rappelé, au cours de son discours, Louis-Marie Saout, la maire de Coubert. Heureusement que nous avons eu l'approbation

de Jean-Jacques Barbaux (l'ancien président du Département) pour faire avancer le dossier ».

Le 132^e collège du 77

L'engagement du conseil départemental a ainsi permis à ce projet, dont les contours datent des années 2000, de voir le jour. En effet, les études démographiques faisaient alors apparaître le besoin d'un nouveau collège pour accueillir les élèves de la commune de Coubert et des communes alentours (Courquetaine, Grisy-Suisnes, Limoges-Fourches, Lissy, Soingnolles-en-Brie et Solers). « Ce nouvel établissement permet de rééquilibrer la répartition des effectifs scolaires entre les différents établissements du territoire », a notamment assuré Daisy Luczak, vice-présidente du Département, en charge des Finances. Ce 132^e collège allège ainsi les établissements des environs, dont ceux de Brie-Comte-Robert, à Verneuil-l'Étang, ou encore Melun et Ozoir-la-Ferrière.

Estimée à 24,85 M€, la construction de ce collège

s'inscrit dans une démarche environnementale durable afin de limiter l'empreinte carbone du bâtiment. D'une capacité de 696 élèves, le collège abrite une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) d'une capacité de 96 élèves, un dispositif Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ainsi qu'une salle de confiance dans le cadre du plan départemental de lutte contre le harcèlement scolaire.

Comme marraine pour ces deux équipements, les délégués locaux ont mis en avant une sportive de haut niveau. Une certaine Marie-Amélie Le Fur.

Un choix que justifie Louis-Marie Saout, le maire de la ville : « Notre commune est marquée par la prise en charge des handicaps au sens large. Entre le centre de réadaptation pour les grands blessés et l'association des chiens d'aveugle d'Ile-de-France, le nom de Marie-Amélie Le Fur, amputée d'une jambe sous le genou, est venu tout naturellement. Son parcours exemplaire en tant que sportive fait d'elle un exemple pour les jeunes qui étudient dans cet établissement », avance-t-il. D'ailleurs, l'adresse du collège Marie-Amélie Le Fur est loin d'être anodine. Il est situé impasse Louis Braille. Tout un symbole.

Présente le 12 décembre, l'athlète spécialisée dans le sprint et le saut en longueur

(lire encadré) n'a pas caché sa joie. « C'est un moment fort et unique, qui met en avant la place des femmes et des personnes handicapées, a souligné celle qui a perdu une jambe à la suite d'un accident de voiture survenu lorsqu'elle avait 15 ans. C'est notamment au collège qu'on apprend à vivre avec nos différences. Ce sont nos richesses et elles doivent nous permettre de tracer notre propre voie ».

Un gymnase à 6M€

Celle qui est également présidente du comité paralympique et sportif français a pris aussi le temps de visiter le gymnase qui jouxte le collège. Une classe s'essayait d'ailleurs au handibasket en fauteuil roulant. « Le sport nous permet de dépasser nos différences aussi », a-t-elle expliqué. Re-

prise par Christian Poteau, le président de la communauté de communes de la Brie des rivières et châteaux : « C'est un magnifique gymnase, avec une salle spécialisée, un plateau d'EPS extérieur, une piste de course ainsi qu'un sautoir. C'est une opération importante pour notre collectivité qui a investi près de 6 millions d'euros sur ses fonds propres ». Outre les collégiens, l'équipement pourra aussi servir aux associations locales dans les prochains mois. « L'idée de ces équipements, c'est de faire de la vie des collégiens qui passeront par ici un rêve. Il s'agira aussi de leur faire comprendre que c'est à Coubert que tout a commencé », termine Louis-Marie Saout. Bref, une journée forte en symboles.

• Jérôme LEMONNIER



Marie-Amélie Le Fur n'a pas caché sa joie JLRSN77

La carrière de Marie-Amélie Le Fur en chiffres

Athlète handisport, Marie-Amélie Le Fur, 35 ans, est détentrice de neuf médailles olympiques dont trois en or. Des titres obtenus sur 100 m, 400 m et à la longueur. Elle a remporté douze médailles mondiales, dont quatre titres. Depuis fin 2018, elle est la présidente du Comité paralympique et sportif français.



• La République de Seine-et-Marne 18 Décembre 2023 – n°8129

> Guignes. Cancer. L'Adresse soutient l'association Chez Rose.



Guillaume Charbonnel (L'Adresse) remet le chèque à Muriel Peyrot, présidente de l'association Chez Rose. GVINSM77

Le 7 décembre, l'agence immobilière L'Adresse a remis un chèque de plus de 9055 € à l'association Chez Rose. Le résultat d'une opération menée par la fondation L'Adresse, créée en 2019 sous l'égide de la fondation de France, dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Pour chaque panneau posé sur une clôture, un balcon ou une vitrine, 10 € étaient reversés par chaque agence à la fondation L'Adresse. Ainsi, en 2023, 82 640 € ont été collectés au niveau national. La contribution des agences de Melun, Brie-Comte-Robert et Guignes a été de 302 panneaux, soit la somme de 3 020 €. Nouveauté cette année, la fondation a décidé d'attribuer une partie aux

différentes régions afin d'en faire bénéficier les associations locales.

En Seine-et-Marne, Chez Rose a ainsi reçu plus de 9 000 €. Crée en 2022, l'association a pour vocation l'accompagnement des cancers féminins autour d'un projet humaniste avec pour objectif de rendre plus confortable un moment de vie difficile encore tabou aujourd'hui.

« Nous métamorphosons la douleur en joie, l'anxiété en défi et la créativité est au cœur du projet », explique Muriel Peyrot, présidente de la structure, qui a reçu le chèque des mains de Guillaume Charbonnel, directeur des agences L'Adresse de Melun, Brie-Comte-Robert et Guignes.

• La République de Seine-et-Marne 18 Décembre 2023 – n°8129

> Annonces judiciaires et légales. Guignes.

7350738601 - SF

Commune de Guignes

Création d'un gymnase

PROCÉDURE ADAPTÉE

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Guignes (77).

Numéro national d'identification :

Type : Siret - n° : 21770222400015.

Code postal / ville : 77390 Guignes

Groupement de commandes : non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien direct aux documents de la consultation :

<https://www.marches-securisees.fr>

Identifiant interne de la consultation :

<https://www.marches-securisees.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Florence HARDY, tel : +33 01 64 42 51 30, mail : dgs@guignes.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée restreinte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir CCP.

Capacité économique et financière : voir CCP.

Capacités techniques et professionnelles : voir CCP.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : lundi 15 janvier 2024, 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : exigée.

Réduction du nombre de candidats : oui.

Nombre maximum de candidats : 3.

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : pour chaque lot.

Possibilité d'attribution sans négociation : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Critères d'attribution : voir CCP.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : création d'un gymnase.

Classification CPV : 45212222.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : les travaux sont répartis en lots suivants :

- Lot n° 1 : terrassement / VRD.

- Lot n° 2 : bâtiment.

Lieu principal d'exécution : commune de Guignes.

Durée du marché (en mois) : 16.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché allot : oui.

Section 5 : Informations sur les lots

Lot : terrassement.

Classification CPV : 45212222.

Lieu d'exécution du lot : commune de Guignes.

Lot : bâtiment gymnase.

Classification CPV : 45212222.

Lieu d'exécution du lot : commune de Guignes.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non.

Date d'envoi du présent avis : 14 décembre 2023.



• La République de Seine-et-Marne 18 Décembre 2023 – n°8129

> Randonnées. Le château du Vivier.

Le château du Vivier

Chaumes-en-Brie

Le Vivier, avec ses étangs et les ruines de son château, la vallée de l'Yerres dominée par le viaduc de l'ancienne voie de chemin de fer et, enfin, Chaumes-en-Brie, vous attendent sur ce circuit typiquement briard.

ACCÈS : Chaumes-en-Brie à 20 km au nord est de Melun par les N 36 et D32

INFORMATIONS PRATIQUES : Tous commerces

Transport : Car 77 – Express, ligne 1

BALISAGE : Fuchsia

1 T Dos au parking, s'engager à droite, rue Gallier. Au carrefour, parcourir l'allée arborée en face, virer à droite, traverser la D 402 et bifurquer à droite, rue du Cloître. Dans la rue Couperin faire un gauche - droite pour continuer par la rue de l'Archelet puis de la Poterne.

2 Au 2ème croisement, prendre à droite, rue Pasteur (D144). Passer le cimetière, le contourner et suivre le chemin derrière. Il longe un bois. Emprunter à gauche le chemin bitumé. Il franchit le Bréon au Vieux Moulin (étangs et réserve piscicole). Prendre le sentier de gauche qui le prolonge et laisser les sentiers à droite. Suivre à droite la D144.

3 Face au haras, virer à droite. La route longe le parc du château du Vivier, dont les ruines sont bien visibles, puis vire à gauche pour passer entre des étangs avant de monter dans le bois.

4 Tourner dans le sentier à droite. Dans la D402, faire un droite-gauche et poursuivre par le sentier le long du ru. Quitter à droite ce sentier pour un autre sentier. Après un virage à angle droit, il sort du bois, fait un autre virage à angle droit pour longer l'hippodrome sur 900m. Dans le bois, virer à gauche dans la sente et laisser la mare à gauche ainsi que le sentier à gauche.

5 Suivre la rue à gauche sur 50m, et emprunter le sentier à droite jusqu'à la route. Garder la même direction puis tourner à droite. Franchir l'Yerres.

6 A l'entrée d'Argentières, prendre la rue de l'Égalité à droite. Tourner à gauche et monter par le sentier à droite.

7 Virer à droite dans la D3284 puis à droite dans le sentier. Laisser les chemins à droite croiser la D32 et le terre-plein de l'ancienne voie ferrée. Longer le bois à droite.

8 Entrer dans ce bois et en sortir en le longeant de nouveau. Couper la D32, suivre le terre-plein de l'ancienne voie ferrée et arriver au point de départ.

www.randonnee-77.com/nos-itineraires/nos-fiches-de-randonnee/

Voir carte IGN n° 2415 et 2515
Commune de départ : Chaumes-en-Brie
Point de départ : parking ensoleillé vert, au carrefour des rues Paul Doumer et Gallier GPS : Lat. Long. 48.666, 2.847 / UTM : 310 0488729 5390966

15 km **3 h 45** **Moyen**

• La République de Seine-et-Marne 25 Décembre 2023 – n°8130

> Cérémonie des vœux. Yèbles.



Samedi 13 janvier 2024 à 16 h. La maire Marième Tamata-Varin et son conseil municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie de vœux 2024. Rendez-vous dans la salle polyvalente, située 11, rue de la Fontaine.

• La République de Seine-et-Marne 25 Décembre 2023 – n°8130

> Annonces judiciaires et légales. Grisy-Suisnes.

7351753001 - SF

Commune de Grisy-Suisnes

Mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour les aménagements de VRD - Espaces verts Cour d'école envisagées

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section I : pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresse et point de contact :
 Commune de Grisy-Suisnes, rue Madame-Hégot, 77166 Grisy-Suisnes.
 Contact : M. Jean-Marc CHANUSOT, maire de la commune.
 Tél. : 01 64 05 90 03.

Adresse Internet : e-mail : accueil@grisy-suisnes.fr

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : collectivité territoriale.

Section II : objet de l'appel d'offre

II.1) Intitulé attribué à l'appel d'offre par le pouvoir adjudicateur : Mission de maîtrise d'œuvre et OPC pour les aménagements de VRD Espaces verts - Cour d'école envisagées par la commune.

II.2) Description succincte :
 La commune de Grisy-Suisnes envisage des projets structurants concernant les équipements scolaires, sportifs et sanitaires qui doivent être accompagnés d'aménagements spécifiques regroupant les VRD, les espaces verts et les traitements de sols.
 Ils seront précisés par le maître d'ouvrage en fonction de l'avancement des décisions, de leur financement et du planning de réalisation.
 Le marché confié au futur titulaire comportera les missions suivantes :
 - mission de base, conforme à la loi MOP (ESO / APS / APD / PROJET / ACT / ESSA / DET / AOR à laquelle pourra s'ajouter la mission OPC.
 - le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de faire évoluer la mission en fonction de l'évolution de la situation par la suite et de faire évoluer la mission OPC.
 - le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, sans toutefois dépasser les 4 ans.
 - la prévision de commencement du marché est prévu en janvier 2024.
 - le montant maximum du marché de maîtrise d'œuvre ne pourra excéder 214 000 euros HT.

Section III : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) La participation est réservée à une profession particulière :
 La présente consultation est ouverte uniquement aux architectes paysagistes ou paysagistes concepteur (maîtrisant ainsi la qualification AIPR concepteur).
 Le maître d'œuvre devra préciser s'il compte faire appel à des co-traitants.
 Dans ce cas, il précisera la part revenant aux co-traitants. La composition de l'équipe sera alors détaillée en précisant le rôle de chacun.
 Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être l'architecte paysagiste.
 Les candidats désirent soumissionner peuvent obtenir le règlement de consultation (RC) sur le site dématérialisé de Médialex : <https://demantr.centredelesmarches.com>

Section IV : documents administratifs à fournir par les candidats : voir règlement de consultation.

Les offres seront transmises : par envoi électronique à l'adresse Internet de Médialex : <https://demantr.centredelesmarches.com>

Date limite de réception des offres : 10 janvier 2024 à 12 h 00.

IV.2) Personne habilitée à donner des renseignements : voir règlement de consultation.

IV.3) Date d'envoi du présent avis : le 21 décembre 2023.

7351752501 - SF

Commune de Grisy-Suisnes

Mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC pour la réalisation des opérations architecturales

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom, Adresse et point de contact :
 Commune de Grisy-Suisnes, rue Madame Hégot, 77166 Grisy-Suisnes.
 Contact : M. Jean-Marc CHANUSOT, maire de la commune, Tél. 01 64 05 90 03
 Adresse Internet : e-mail : accueil@grisy-suisnes.fr

I.2) Type de pouvoir adjudicateur : collectivité territoriale.

Section II : Objet de l'appel d'offre

II.1) Intitulé attribué à l'appel d'offre par le pouvoir adjudicateur : Mission de maîtrise d'œuvre et mission OPC pour la réalisation des opérations architecturales envisagées par la commune.

II.2) Description succincte :

La commune de Grisy-Suisnes envisage des projets structurants concernant les équipements scolaires, sportifs et sanitaires qui à ce jour ne sont pas complètement définis.

Ils seront précisés par le maître d'ouvrage en fonction de l'avancement des décisions, de leur financement et du planning de réalisation.

Le marché confié au futur titulaire comportera les missions suivantes :

- Mission de base, conforme à la loi MOP (ESO / APS / APD / PROJET / ACT / ESSA / DET / AOR à laquelle pourra s'ajouter la mission OPC.

- Le pouvoir adjudicateur débute à sa notification par le pouvoir adjudicateur et prendra fin à l'issue de l'année de parfaît achèvement des opérations.

- Le marché est conclu pour une durée de un an renouvelable 3 fois, sans toutefois dépasser les 4 ans.

- La prévision de commencement du marché est prévu en janvier 2024.

- Le montant maximum du marché de maîtrise d'œuvre ne pourra excéder 214 000 euros HT.

Section III :

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

III.1) La participation est réservée à une profession particulière.
 La présente consultation est ouverte uniquement aux architectes inscrit à l'ordre des architectes, (mandataire).

Le maître d'œuvre devra préparer s'il compte faire appel à des co-traitants.

Dans ce cas, il précisera la part revenant aux co-traitants. La composition de l'équipe sera alors détaillée en précisant le rôle de chacun.

Les candidats peuvent se présenter en groupement solidaire. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être l'architecte.

Les candidats désirent soumissionner peuvent obtenir le règlement de consultation (RC) sur le site dématérialisé de Médialex :

<https://demantr.centredelesmarches.com>

Section IV : Documents administratifs à fournir par les candidats :

IV.1) Renseignements d'ordre administratif à fournir par les candidats : Voir Règlement de consultation.

Les offres seront transmises : par envoi électronique à l'adresse Internet de Médialex : <https://demantr.centredelesmarches.com>

Date limite de réception des offres : 10 janvier 2024 à 17 h 00.

IV.2) Personne habilitée à donner des renseignements : Voir Règlement de consultation.

IV.3) Date d'envoi du présent avis : le 21 décembre 2023.

